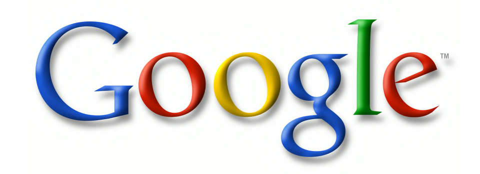
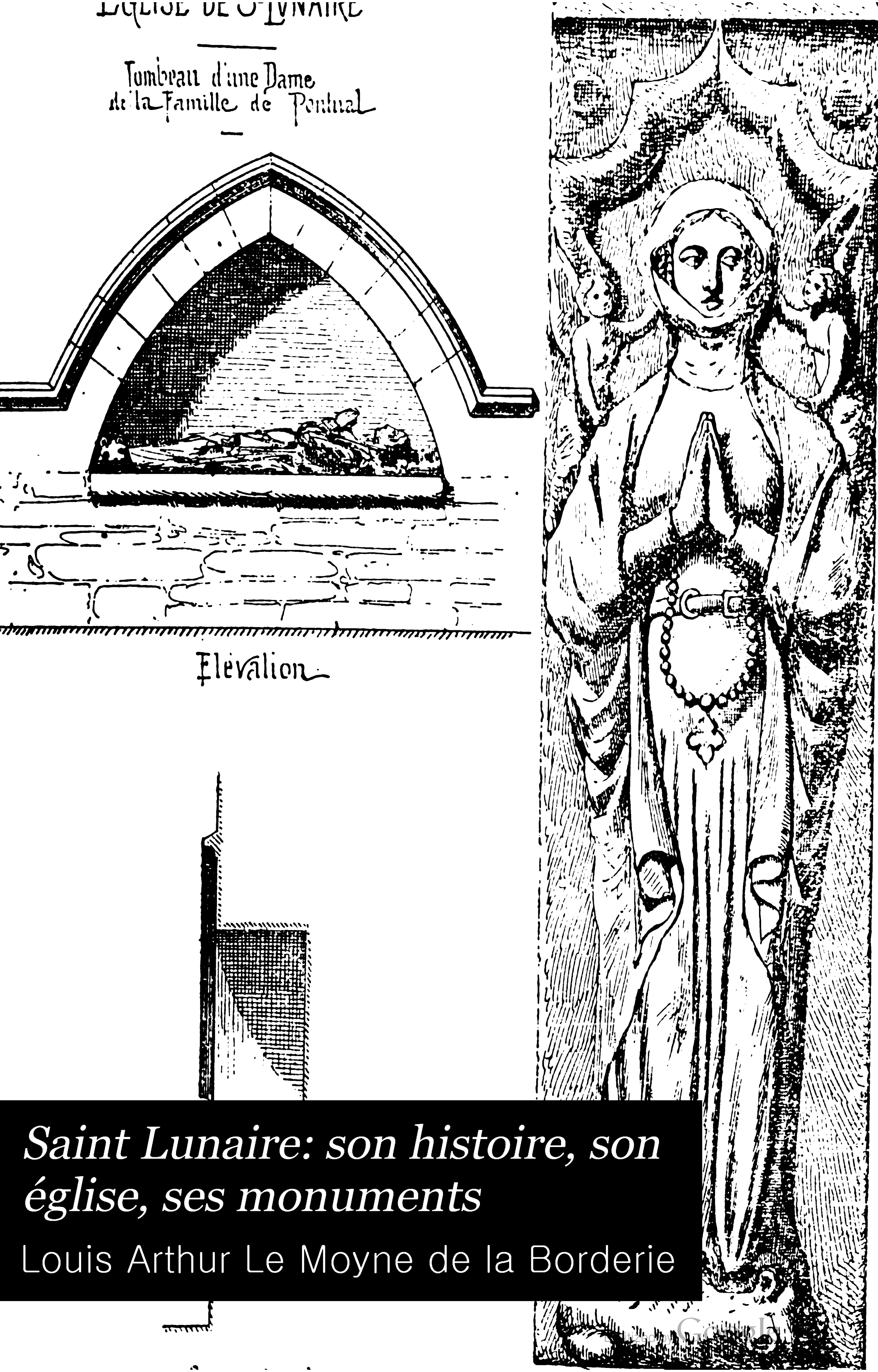



Tombeau d'une Dame
de la Famille de Pontual
Elévation



SAINT LUNAIRE

SON HISTOIRE, SON ÉGLISE, SES MONUMENTS

(AVEC DIX PLANCHES)

PAR

ARTHUR DE LA BORDERIE

Membre du Comité des Travaux historiques.



RENNES

CHEZ J. PLIHON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Douves de la Visitation, 44.

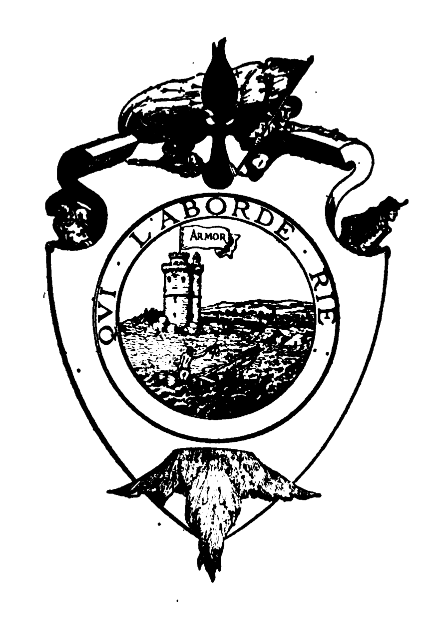
—

1881

SAINT LUNAIRE

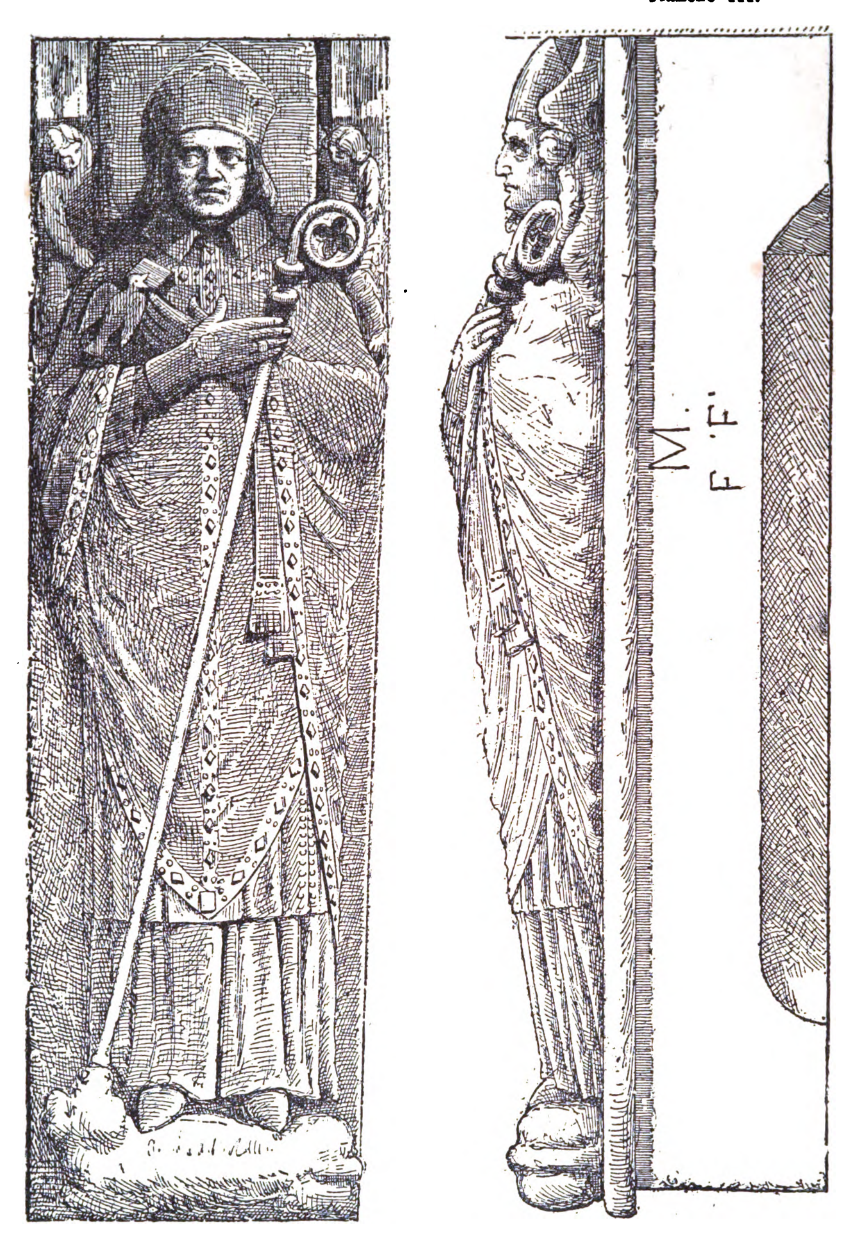
SON HISTOIRE, SON ÉGLISE

SES MONUMENTS.



TIRÉ A DEUX CENTS EXEMPLAIRES.

Planche III.



STATUE DE SAINT LUNAIRE

SUR SON TOMBEAU.

SAINT LUNAIRE

SON HISTOIRE, SON ÉGLISE, SES MONUMENTS

(AVEC DIX PLANCHES)

PAR

ARTHUR DE LA BORDERIE

Membre du Comité des Travaux historiques.



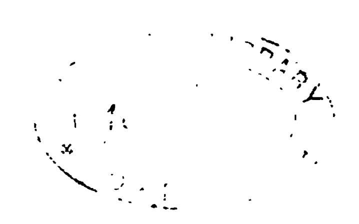
RENNES

CHEZ J. PLIHON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Douves de la Visitation, 14.

—

1881



SAINT LUNAIRE

SON ÉGLISE, SES MONUMENTS.

Rapport à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

MESSIEURS,

Il semble que le génie de la destruction — génie barbare et stupide — redouble de violence depuis quelques années contre les monuments anciens de notre département, et tout spécialement contre ceux que décorent des restes de l'architecture romane, dont les œuvres sont si rares sur notre sol.

En 1879, malgré les avertissements réitérés les plus explicites, malgré le bon vouloir de l'autorité supérieure et l'avis nettement formulé des architectes-experts nommés par elle, l'église de Guignen, avec son élégante abside du XIIe siècle, a disparu. La sottise locale, l'ineptie municipale ont triomphé de tous les obstacles qui s'opposaient à la destruction de la seule chose intéressante existant sur le sol de cette commune.

Aujourd'hui une autre église, aussi en partie romane, et décorée de monuments curieux, se trouve menacée à son tour, et encore, comme à Guignen, par les plus intéressés à

la conserver, c'est-à-dire par les autorités religieuse et civile du lieu.

Vous avez voulu, Messieurs, que des démarches fussent faites en faveur de Saint-Lunaire, comme vous en aviez fait en faveur de Guignen. C'est notre rôle, c'est notre devoir de protester contre ces attentats barbares avant qu'ils soient consommés et de protester encore après.

C'est notre devoir aussi de conserver par la description et par la gravure le souvenir le plus complet possible des monuments ainsi menacés et trop souvent, hélas! — malgré tous nos efforts — immolés.

C'est pourquoi vous nous avez chargé de vous présenter un rapport, accompagné de dessins, sur l'église de Saint-Lunaire.

Ce rapport se divise en trois parties :

La première retrace, d'après les traditions et les documents les plus anciens, la vie curieuse et trop peu connue du fondateur primitif de la paroisse;

La seconde partie renferme la description de l'église et de ses monuments;

La troisième, l'indication du péril qui la menace.

PREMIÈRE PARTIE

Saint Lunaire

I

L'été finissait. Sur les flots de la mer Britannique — que nous appelons aujourd'hui la Manche — voguaient de conserve une vingtaine de barques, tendant leurs voiles, comme

des ailes d'oiseaux, au vent qui les poussait sans violence vers la côte Nord de la péninsule armoricaine.

Des femmes, des enfants, des guerriers reconnaissables à leurs armes, à leurs vêtements de couleur pourpre, des pâtres avec leurs sayons de peaux de chèvres, se mêlaient sur ces barques à des moines au front ras, vêtus de bure grise[1].

Le soleil brillait. Mais bientôt à l'horizon, dans la région du Nord-Ouest, parut un nuage, qui noircit et qui grossit rapidement, et finit par voiler le ciel tout entier. Le vent, sautant dans cette direction, lança avec violence, comme une trombe, sur l'Océan la pluie et la tempête. Les barques affreusement secouées amenèrent leurs voiles, jetèrent à la mer leur bagage. En vain. La furie du vent croissait sans cesse, les lames se dressaient hautes comme des murs, le désastre était imminent.

Dans la barque principale, placée en tête, un homme jeune encore, endormi avant l'orage, continuait son somme tranquille, en dépit des bonds de la vague affolée et des sifflements sinistres de la tempête. Il portait le costume monacal; mais près de lui une crosse rustique — plutôt une houlette qu'une crosse — et sur sa poitrine une croix pendante marquaient en lui un évêque, — le chef des moines et de toute la troupe émigrante embarquée sur la flottille. Par respect on s'était d'abord abstenu de l'éveiller. Le péril croissant et l'angoisse devenant mortelle, un grand cri monta vers lui de toutes parts :

— Père! père! priez pour nous, ou nous sommes perdus[2]!

1. Pour ces détails de mœurs voir notre volume *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du Ve au VIIe siècle*, p. 245, 246, 263, 266.

2. « Præ timore excitaverunt eum dicentes : Pater, ora pro nostra salvatione. » *Vit. S. Leonorii ex Brev. Maclov.* dans les Acta SS. Boll. Julii t. I, p. 110.

L'évêque s'éveilla, comprit d'un regard, se leva, fit le signe de la croix, et tendant les bras au ciel :

— O Jésus-Christ, dit-il, sauvez-nous! Ne nous laissez pas périr dans les flots.

Le vent mollit alors, puis s'apaisa. Les murs de vagues, tombant et s'affaissant sur eux-mêmes, roulèrent en souples ondulations. Les pauvres barques ralliées, réparant de leur mieux leurs avaries, reprirent tranquillement leur route vers le Sud.

Bientôt, devant elles, les rivages de l'Armorique dessinèrent leurs contours aux vives arêtes, aux formes nettement accentuées. A gauche, c'était le vaste rocher d'Aaron encore désert, le fleuve de Rance qui se perd au loin dans les terres; entre le fleuve et le rocher, la cité d'Aleth dressée sur son promontoire [1], étalant avec orgueil sa ceinture murale, ses tours aux cordons de briques et son port rempli de vaisseaux. Sur la droite, au-delà de la Rance vers l'Ouest, les émigrants contemplaient de leurs barques avec admiration cette côte pittoresque, découpée en festons capricieux dont les dents, formées de hautes pointes de rochers, enserrent des baies tranquilles bordées de sables d'or.

Au-dessus de ces baies et de ces roches, en place des riches cultures et des riantes habitations qu'on y voit de nos jours, partout se dressait, brillante sous le soleil, une épaisse forêt : haute et majestueuse couronne du rivage, mais témoin irrécusable des pertes subies en ces parages par la civilisation.

On était alors au milieu du vi^e siècle (vers 540). L'Empire romain, après avoir longuement pressuré la région armoricaine, l'avait depuis plus d'un siècle abandonnée sans défense

1. La pointe de la Cité, où est le fort du même nom, à Saint-Servan. Le rocher d'Aaron est aujourd'hui Saint-Malo.

aux pirates du Nord, dont les cruautés et les ravages, succédant aux extorsions du fisc impérial, eurent bientôt créé le désert sur ces côtes et contraint les derniers habitants à chercher dans l'intérieur des refuges mieux abrités.

Cependant, depuis quelque temps, les pirates du Nord (Angles, Saxons, Jutes, etc.), poussés dans une autre direction, se jetaient de préférence sur l'île de Bretagne (aujourd'hui Grande-Bretagne) jusqu'à l'inonder de leurs flots envahisseurs; et malgré la résistance vigoureuse des indigènes, il arrivait bien souvent que des tribus bretonnes insulaires, acculées à l'Océan par le fer saxon, prenaient le parti de s'embarquer pour fuir leurs misères et venir chercher la paix sur les côtes désertes de l'Armorique.

C'est une émigration de cette nature qui s'accomplissait sur la flottille dont nous suivions le trajet tout-à-l'heure.

Le chef de cette émigration, issu d'une race illustre, unissait en lui le sang romain au sang breton. Son père s'appelait Hoëloc, nom tout breton; sa mère avait un nom tout romain, Alma Pompa. Lui se nommait en latin *Leonorius*, que les Bretons prononçaient *Leuner* ou *Lunaire*.

Il était né au pays des Démètes (Pembrokeshire), et avait été élevé dans le canton de Glamorgan, au célèbre monastère de saint Iltud.

Jeune encore, on le fit évêque. Mais il y avait alors dans l'île de Bretagne bien des évêques dont le diocèse ne consistait qu'en un monastère. Lunaire semble avoir été de ce nombre. Quand il vit le mouvement d'émigration se développer de plus en plus dans la nation bretonne; quand il sut que l'Armorique, outre la paix et la solitude qu'elle promettait, recélait encore des païens à convertir, Lunaire fut pris du désir de s'y rendre. Selon ses Actes, il y fut déterminé par une voix céleste, qui dans son sommeil lui dit : — Pars sans

délai et va outre mer; là, beaucoup de païens t'attendent pour sortir de l'erreur[1].

Mais il ne partit pas seul. Il emmena avec lui tous ses moines au nombre de soixante-douze, les serviteurs, les clients de son monastère, et bon nombre de voisins.

Quand la flottille qui portait tout ce monde fut, comme nous l'avons dit, en vue d'Aleth, Lunaire, qui avant tout cherchait dans cet exil la solitude et la paix, ordonna de laisser la ville à droite et de gouverner vers cette côte déserte, vers cette rive profondément déchiquetée, que dominait la grande forêt silencieuse.

Le pilote se dirigea vers la pointe la plus avancée en mer : longue et haute muraille de roches abruptes, dont l'extrémité nord, relevée en pyramide et tranchée d'un coup de sabre gigantesque, se trouve séparée du reste par une fissure profonde où la vague s'engouffre et qui a valu à ce promontoire le nom de pointe du *Décollé*. Ce rempart indestructible protège contre les vents d'Ouest une jolie baie, ceinte d'une grève douce et brillante, où vient s'emboucher un petit ruisseau dans lequel la mer montait alors sans obstacle entre les grands arbres de la forêt.

C'est dans cette baie que Lunaire aborda, et il en fut si charmé qu'il ne voulut plus la perdre de vue. Il établit son église et son monastère à mi-coteau, un peu à l'Ouest du ruisseau qu'on vient de nommer, de façon à avoir toujours sous les yeux la baie et la pointe du Décollé.

1. « Ultra mare pergere non differas, quoniam illic gentes te expectant ut eas convertas ab errore paganorum. » *Vit. S. Leonor.* A. SS. Boll. Jul. I, p. 110.

II

Ce monastère et cette église ne furent d'abord que des cabanes de branchages pris dans la forêt. Le pays était sans habitants, sans culture, et en apparence sans ressources. La première prière de notre évêque, après son débarquement, fut pour demander à Dieu de l'empêcher, lui et ses moines, de mourir de faim :

— Je vous rends grâces, seigneur Jésus, des consolations que vous me prodiguez. Je supplie votre miséricorde de conforter aussi le cœur de mes frères, et de les soutenir contre la misère qui nous presse sur cette plage inconnue[1] !

Pendant plusieurs mois il leur fallut vivre péniblement de la chasse et de la pêche. Régime peu monastique, mais forcé.

Un jour enfin, comme Lunaire priait seul, un peu écarté de ses moines, en un coin de la forêt, un petit oiseau vint se poser près de lui, tenant au bec le reste d'un épi de blé. A cette vue, l'évêque fit le signe de la croix et s'écria :

— Seigneur Dieu tout-puissant, je vous adore, je vous bénis, je vous glorifie ! Fasse votre miséricorde que ce que je vois ici ne soit pas une tentation du diable !

Il y avait donc sous ces bois sauvages un sol où le blé pouvait croître, un lieu où il croissait encore : quelle joie pour Lunaire !

L'oiseau, descendu à terre, voletait devant lui. Il appelle aussitôt un de ses moines, lui ordonne de suivre l'oiseau et dit à celui-ci :

— Au nom de Jésus-Christ, mon maître et le tien, conduis ce serviteur de Dieu au lieu où tu as pris cet épi.

1. « Ne deficiant præ egestate in ista incognita regione. » *Vit. S. Leonor.* Ibid., p. 110.

L'oiseau part, le moine le suit, et arrive ainsi à une clairière où s'était conservé, en se ressemant de lui-même, un petit champ de froment, — dernier reste d'une riche culture depuis longtemps disparue du sol avec les habitants qui l'y avaient jadis entretenue.

A cette nouvelle, la communauté entière chante à Dieu un solennel cantique d'actions de grâce, et le lendemain tous les moines, Lunaire en tête, se mettent en devoir de jeter bas la forêt.

Ce fut un rude labeur. Les religieux se levaient chaque nuit au chant du coq, célébraient matines, et dès l'aube se rendaient à leur travail, d'où ils ne revenaient qu'à trois heures après midi, pour passer le reste du jour en prières et en exercices pieux. La besogne se prolongea, et la fatigue devint telle que les pauvres moines, perdant courage, vinrent supplier Lunaire de quitter cette terre rétive pour chercher une autre plage où il fît moins dur gagner sa vie. Mais le saint inflexible :

— Ceci, dit-il, est une tentation du diable! Prenez courage et fortifiez-vous en Dieu[1].

Les malheureux obéirent, et pour prix de leur constance, peu de temps après, allant un beau matin à l'ouvrage, ils trouvèrent le reste de la forêt abattu et renversé dans la mer[2]. Sans doute une tempête violente, comme il s'en lève souvent sur ces côtes, avait achevé dans la nuit l'œuvre déjà bien avancée des cénobites.

1. « Tentatio diabolica est, confortamini in Domino et induite armaturam Dei. » *Vit. S. Leonor.* Ibid., p. 111.

2. « Invenerunt sylvam cœlitus eversam et in mari projectam. » *Vit. S. Leonor. Brev. Maclov.* ex edit. 1537, à la Biblioth. de Saint-Malo. Les Bollandistes ont imprimé, d'après une mauvaise version, « in mari *pictam* » (ibid., p. 111), ce qui est inintelligible.

Mais ils n'étaient pas au bout de leurs peines. Ce sol dégagé des arbres, des halliers qui l'étouffaient, et rendu à l'air libre, il fallait maintenant le défricher, l'ouvrir, le retourner, en un mot le préparer à recevoir et à féconder la semence. Privés de bêtes de trait ou de somme, et de tous animaux domestiques, les moines devaient tout faire de leurs mains : travail écrasant, horrible. Une seconde fois ils perdirent courage, et comme leur première supplique n'avait pu fléchir Lunaire, cette fois-ci ils résolurent de ne rien dire, de se sauver pendant la nuit, et de le laisser seul, tête à tête avec son infernal défrichement[1].

L'évêque eut vent du complot, doucement il réconforta les moines, et chercha le remède où il était, c'est-à-dire dans les forêts, où, depuis la disparition de l'homme, les animaux domestiques, ses aides naturels, étaient retournés et devenus à demi sauvages. A force d'adresse et de patience, Lunaire parvint à se rendre maître d'une douzaine de bêtes appartenant à l'espèce bovine, qu'il dressa à porter le joug et à tirer la charrue.

La Vie de saint Lunaire veut voir dans ces animaux des cerfs d'une taille colossale *(cervos grandissimos)*, et dans leur docilité un miracle. A notre sens, le plus grand miracle était la patience du saint. Même avec ces nouveaux aides, il lui fallut plus de cinq semaines pour faire ses labours, tant le sol de ce défrichement était rude et malaisé à ouvrir.

Après les labours, les semailles. Lunaire voulut les faire de sa main, du moins pour une grande part, et présida jusqu'au bout à ce dernier travail. Le grain en terre, il continua de surveiller diligemment ses cultures, d'inspecter avec sollicitude l'état et la croissance de ses blés.

1. « Cogitaverunt fratres fessi præ nimio labore, noctu, magistro ignorante, fugere. » *Vit. S. Leonor.* A. SS. Boll. Jul. I, p. 111.

Un jour, avec trois de ses moines, il revenait de faire une de ces tournées; il se reposait un peu au bout d'un champ, appuyé sur son bâton, et son œil suivait, non sans ennui, les ravages faits par les taupes dans quelques sillons, quand tout à coup, dans cette terre fraîchement remuée, il aperçut un point qui brillait. Il s'approcha, c'était une statuette antique en or massif, représentant un bélier[1]; les taupes, creusant leurs galeries, avaient mis au jour ce curieux débris du luxe des Gallo-Romains, anciens habitants du lieu. Le morceau était d'importance, il valait bien 3,000 sols d'argent; Lunaire, tout en le mettant en réserve, ne parut pas y attacher grand prix :

— L'or, dit-il, est pour les rois, non pour les prêtres.

Il avait regret surtout au dommage fait dans son blé par les taupes, — qui pourtant ne nuisit point à la moisson, car elle vint au centuple la première année, et rendit ensuite, bon an mal an, soixante fois la semence.

De proche en proche, grâce à l'énergie et aux sueurs de saint Lunaire, tout le territoire compris aujourd'hui dans la paroisse qui porte son nom fut peu à peu défriché, cultivé, repeuplé, soit par les émigrés venus avec lui, soit par les autres bandes émigrantes qu'en ce temps-là l'île de Bretagne envoyait sans cesse à l'Armorique, dont elles avaient déjà changé le nom en celui de Petite-Bretagne.

Lunaire ne se borna point à rétablir dans ce canton la vie et la civilisation matérielle; il y fonda la vraie civilisation, la vie morale, en y dressant comme un phare la croix de Jésus-Christ, qui jusque-là n'y avait pas été plantée. La ville d'Aleth, dont le commerce soutenait la prospérité, était encore toute païenne; paganisme étrange et composite, mélange du

1. « Forma aurei arietis, quam talpæ ex more fodiendo terram in circuitu discooperuerant. » *Vit. S. Leonor. ex cod. Atrebat.*, A. SS. Boll. Jul. I, p. 107.

culte druidique et du polythéisme latin; c'était alors la religion de tous les indigènes — Armoricains ou Gallo-Romains — dispersés dans la partie septentrionale de notre péninsule, depuis la baie de Saint-Jacut jusqu'au Coësnon. Saint Tugdual, une vingtaine d'années avant, avait pénétré jusqu'à la Rance, la croix en main; mais, de ce côté, ses prédications n'avaient pas laissé grand trace. En attendant le double apostolat de saint Samson et de saint Malo, Lunaire propagea avec ardeur l'Évangile autour de lui, combattit énergiquement le paganisme. Nous le verrons même, plus bas, étendre sa mission au-delà de la Rance.

III

Lunaire était venu chercher en Armorique la solitude et la paix; il n'y fut pas longtemps sans se trouver mêlé — pour les combattre — aux intrigues les plus violentes, aux entreprises les plus criminelles de l'ambition.

La Bretagne armoricaine — c'est-à-dire la partie de la péninsule occupée par les émigrations successives venues de l'île de Bretagne — la Bretagne armoricaine se divisait alors (vers 540) en quatre ou cinq petits États, appelés dans les documents anciens comtés ou royaumes, savoir : Vannes ou Browerech, — Cornouaille, — Poher (haute Cornouaille), — Léon, — Domnonée.

Ce dernier royaume, le plus vaste des cinq, embrassait tout le Nord de la presqu'île, depuis le Kefleut (rivière de Morlaix) jusqu'au Coësnon. Il venait de s'y passer une révolution étrange. Le roi, appelé Jona, avait été tué sans qu'on eût pu connaître l'assassin. Il laissait une veuve avec un fils, Judual, jeune enfant de cinq ou six ans. Dans le trouble général causé par cet évènement, Comorre, comte de Poher, entrant en

forces dans la Domnonée, avait sans résistance imposé à la veuve son alliance, et aux Domnonéens sa domination, comme tuteur de l'orphelin.

On ignorait que le vrai assassin de Jona, c'était Comorre lui-même, que c'était lui qui avait armé et payé le bras des sicaires. On ne lui soupçonnait même — tant il savait feindre — aucun mauvais dessein contre Judual.

Une nuit, la mère de ce jeune prince, couchée près de son nouvel époux, eut un songe étrange. Elle vit son fils siégeant au haut d'une montagne, où il recevait les hommages des seigneurs bretons, qui tour à tour venaient s'incliner devant lui, chacun lui offrant un sceptre, symbole de la royauté. Après avoir pris ces sceptres, Judual se levait, passait en tête du cortège, et tous le suivaient, lui faisant par leurs acclamations une marche triomphale. La reine, émue de ce songe, s'éveilla, et n'en pénétrant pas le sens, elle réveilla Comorre et lui en fit part. Celui-ci, plus clairvoyant, s'écria en grand courroux :

— Cela veut dire apparemment que ton fils me fera la loi et règnera sur ce pays? Vraiment non, il n'en sera rien! Demain matin, je lui couperai le cou; ta vision de royauté sera en pure perte!

Puis, le sommeil le reprend. La pauvre femme aussitôt court à pas de loup faire lever son fils, lui dit la mort qui l'attend, le presse de fuir sur-le-champ avec une femme attachée à son service. Fuir, mais où? Le monastère de Lunaire n'était pas loin, le jeune prince y va demander asile. Malgré le péril qu'il traîne sur ses pas, Lunaire l'accueille avec effusion, le console avec une tendresse toute paternelle :

— Ayez confiance en Dieu, cher enfant, il vous délivrera de votre persécuteur. En attendant, ne craignez rien, ici vous êtes en sûreté.

Le jour venu, Comorre cherche sa victime; quand il la sait

échappée, il est pris d'une rage de bête féroce. Mais ayant su le lieu de sa retraite, il envoie aussitôt sommer Lunaire de lui remettre l'enfant :

— Notre office n'est pas de procurer la mort, répond l'évêque; au contraire, c'est de rendre la vie[1]. Toutefois, si Comorre veut venir ici demain matin à la troisième heure, il aura satisfaction, je lui ferai voir Judual.

Le lendemain, Comorre arrive avec un grand train et une grosse troupe de guerriers. Il trouve l'évêque dans le pourpris qui entoure son monastère, du côté de la mer :

— Moine, dit-il, tiens ta promesse. Je veux voir Judual, où est-il?

— Voyez-le donc, le voilà, c'est lui qui est debout au milieu du pont[2].

En même temps, Lunaire indique du doigt un petit navire qui dans ce moment sortait de la baie à toutes voiles, vers la hauteur de la pointe du Décollé.

Comorre affolé lance au moine en plein visage un furieux coup de poing, puis plonge ses éperons jusqu'aux talons dans le ventre de son cheval, qui se cabre en un bond désespéré et retombe brisé, sans vie, accablant de son poids son cavalier, qu'on retire de là mourant, qu'on rapporte chez lui broyé, la cuisse cassée. Longtemps il demeura sur sa couche, entre la vie et la mort.

Pendant ce temps, Judual, abordant en Gaule, était accueilli avec honneur à la cour du roi de Paris Childebert. Nanti de ce gage, celui-ci réduisit Comorre à l'état de vassal, pour mieux dire, à la sujétion la plus complète. Le tyran des Domnonéens fut ainsi le valet des Francs, — jusqu'au jour où

1. « Non est nostræ disciplinæ homines mortificare, sed vivificare. » *Vit. S. Leonor.* Ibid., p. 109.

2. « Respice illam navim, et vide qui in medio stat juvenem : hic est quem tu quæris. » Ibid., p. 110.

Judual venu à l'âge d'homme, rentré enfin en Bretagne, vainquit et tua l'oppresseur.

Ce dénouement était loin encore, il n'eut lieu que quatorze ans plus tard (en 554), grâce à la puissante intervention du premier évêque de Dol, saint Samson. Nous devons nous borner ici à l'indiquer.

IV

Par Judual, le renom de Lunaire arriva à la cour de Childebert. Le roi, curieux de voir le saint évêque, le manda à Paris. Lunaire se souciait peu de tels voyages, mais il avait besoin d'un appui, pour lui et son monastère, contre les rancunes de Comorre. Puis il se regardait comme obligé de remettre aux mains du roi la riche trouvaille par lui faite dans son défrichement, le fameux bélier d'or de trois mille sols; car on devine qu'il n'avait pas l'idée d'en faire don à Comorre. Il se résigna donc, prit avec lui quelques-uns de ses moines et quitta son monastère, marchant dans la direction du Sud-Est, prêchant à chaque étape et soulageant les misères qu'il rencontrait chemin faisant.

Il alla passer la Rance à Mordreuc[1]. Comme il traversait

1. « Cum autem devenisset ad fluvium Rentium, in villa Mortruc vocata. » *Vit. S. Leonor. ex cod. Atrebat.* A. SS. Boll. Jul. I, p. 107. Le manuscrit sur lequel les Bollandistes ont imprimé cette Vie de saint Lunaire ayant été écrit dans le Nord de la France (en Artois), le copiste, qui connaissait mieux le Rhin que la Rance, a remplacé *Rentium* par *Rhenum*. Sur quoi le P. Sollier, éditeur de cette Vie, se récrie sur l'impertinence du biographe, qui fait passer le Rhin à saint Lunaire pour aller de Bretagne à Paris, et il ajoute : « Quant au village de Mortrue, à quoi bon nous fatiguer à le chercher? » (Ibid. p. 108.) Cependant s'il avait pris cette peine, il aurait fini par découvrir que *Mortrue* ou *Mortruc* n'est autre que le village de *Mordreuc* en la paroisse de Pleudihen, près Dinan, qui a donné son nom à une partie de la Rance appelée « plaine de Mordreuc, » et cela l'eût mené à reconnaître que la version *Rhenum* est une méprise grotesque du scribe, dont l'auteur des Actes de saint Lunaire ne peut être responsable.

ce village, sur la rive droite du fleuve, deux aveugles, sachant sa venue et la sainteté de sa vie, le supplièrent de leur rendre la vue en appliquant sur leurs yeux de l'huile consacrée et en invoquant le nom de Jésus-Christ.

— Mais êtes-vous chrétiens? leur demanda-t-il.

L'un et l'autre l'affirmèrent, et alors, sur leurs instances, il consentit à tenter l'entreprise. Le premier sur lequel il opéra recouvra la vue des deux yeux immédiatement, sans difficulté. Quant au second, un seul de ses yeux s'ouvrit, l'autre resta obstinément fermé.

— Cela vient sans doute, dit l'évêque, de ce que vous êtes un mauvais chrétien. Confessez-moi vos péchés.

— Je ne suis encore que catéchumène, reprit le borgne; je n'ai pas été baptisé.

Lunaire donc, l'ayant interrogé, le baptisa, et son second œil s'ouvrit.

De là vient que notre saint est encore invoqué aujourd'hui avec grande foi pour toutes les affections de la vue.

Enfin, il arriva à Paris, où il fut reçu avec honneur; il fit à la cour de Childebert de beaux miracles — qu'on peut voir dans sa légende latine, — et quand il songea à prendre congé, le roi, plein de respect pour sa vertu, suivant d'ailleurs en cela l'usage constant des Mérovingiens, lui envoya les plus riches présents, or et argent à foison, pierres précieuses, robes de drap d'or, etc.

— Je vous remercie, ô roi, dit le moine breton, mais je ne veux rien de tout cela. C'est moi, au contraire, qui vous apporte de l'or.

En même temps il lui donna le précieux bélier, que l'orfèvre du roi estima, comme on l'a dit, trois mille sols d'argent[1],

1. « Jussit rex deferri aurum, argentum, pretiosas gemmas et vestes auro textas. Cui famulus Dei respondit : Nihil ex his accipio, sed trado arietem

somme énorme à cette époque. Le roi alors de s'extasier, de recommencer ses offres de présents.

— Tout ce que je vous demanderais, reprit le moine, c'est de me donner en terre le prix de ce bélier.

Le roi lui donna de suite en don et propriété incommutable tout le territoire défriché par lui autour de son monastère, et il ajouta :

— Quand tu seras revenu chez toi, va sur le point le plus élevé de ce territoire, et là sonne ta cloche. Aussi loin qu'on l'entendra, la terre sera tienne.

L'évêque accepta cette donation. A son retour, il fit sonner sa cloche, et ainsi se trouvèrent fixées les limites de la paroisse qui porte son nom [1].

Pour les rendre définitives et incommutables, le saint planta de distance en distance des bornes qui subsistaient encore, en partie du moins, au XVIIe siècle, et que l'on appelait *perrons*, « c'est-à-dire (écrit en 1689 le recteur de Saint-Lunaire) « grosses et hautes pierres qui déterminent la paroisse des « circonvoisines, Pleurtuit, Saint-Briac, Saint-Énogat. Même « il y en a une du côté de Saint-Briac, élevée de deux à trois « pieds, large d'un pied, au bas de laquelle est un rond, en « terre, de trois quarts de pied de diamètre, où l'on n'a jamais

aureum solidis tribus millibus argenteis valentem. » *Vit. S. Leonor.* A. SS. Boll. Jul. I, p. 109.

1. « Montem unum ascendit, signum tintinnabuli supra ponit, quatit plectro, evolat sonus in tantum, nutu Dei, prolixius, ut audiretur in circuitu æquali modo a quatuor miliaribus. » *Vit. S. Leonor.* Ibid., p. 109. — D'après cela, le domaine de saint Lunaire aurait dû former un cercle parfait ayant pour centre le lieu où avait sonné la cloche. Mais il faut tenir compte du voisinage de la mer du côté du Nord, et la Vie de saint Lunaire nous apprend que plusieurs de ceux qui avaient entendu la cloche refusèrent de l'avouer, poussés par l'esprit malin, pour faire tort au saint. Notez que, d'après le passage cité, cette cloche était un timbre que l'on frappait extérieurement avec un marteau (« quatit plectro »); c'est un caractère presque constant de ces très-anciennes cloches.

« vu herbe, parce que (croit-on) le saint a célébré la messe
« sur la pierre, et c'étoit le lieu où il faisoit la génu-
« flexion[1]. »

Lunaire, plein d'ans, de vertus et de mérites[2], mourut dans le dernier quart du vi^e siècle (vers l'an 580). On lui donna pour cercueil un beau sarcophage gallo-romain, trouvé sans doute, comme le bélier d'or, parmi les ruines de quelque villa antique, heurtées par l'infatigable charrue de notre saint. Ce sarcophage existe encore aujourd'hui.

N'est-ce pas une belle et curieuse figure, ce moine breton, fils de prince, qui se fait laboureur et défricheur obstiné, passionné, infatigable; qui force par son opiniâtreté notre sol couvert de ronces, de roches et de halliers, à porter de nouvelles et riches moissons; qui donne de l'or aux rois, loin d'en recevoir; qui secourt bravement la faiblesse persécutée et brave la tyrannie scélérate; qui laisse sur terre après lui, comme son œuvre et son monument indestructible, une peuplade vraiment créée par lui, par lui enfantée à la vie morale comme à la vie matérielle, à la civilisation comme à l'Évangile, laquelle dès le lendemain de sa mort, et maintenant encore après treize siècles, se fait gloire de porter son nom et de l'avoir pour patron sur terre et au ciel?

N'est-il pas vraiment regrettable que le peintre béni de nos saints bretons, le bon Albert Le Grand, ait oublié celui-ci dans sa galerie légendaire, et que la critique de Lobineau, souvent mieux avisée, ne nous ait donné de lui qu'un squelette?

1. Biblioth. Nationale, Ms. fr. Coll. des Blancs-Manteaux, XXXVIII, p. 633.

2. « Miraculis infinitis clarus, senio prægravatus, animam Creatori suo reddidit. » *Vit. S. Leon. ms.* ex Legendario Maclov. dans les Bl.-Manteaux, XXXVIII, p. 631.

Sans espérer de pouvoir combler cette lacune, nous avons fait de notre mieux.

Mais notre tâche n'est pas finie. Après avoir esquissé la physionomie du saint, il reste à parler de son culte et de son église.

DEUXIÈME PARTIE

L'Église de Saint-Lunaire et ses Monuments

V

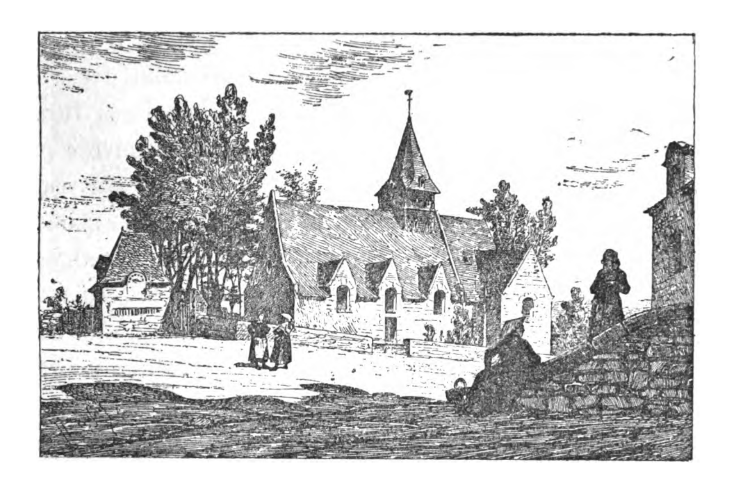
L'église paroissiale de Saint-Lunaire et le cimetière qui l'entoure occupent certainement la place du monastère primitif fondé par le saint patron. Au XVIIe siècle, il y avait encore devant l'église une maison appelée *le Cloître*[1], que l'élargissement de la route a fait disparaître. Le terrain a été aussi de ce côté fort exhaussé.

Du côté Nord, l'ancien état des lieux semble mieux conservé. L'enceinte du cimetière, qui décrit une vaste courbe, domine par un fort relief les terrains environnants. Elle est bordée d'une ligne de grands arbres — des pins, des frênes, des ormeaux, — qui dressent leurs troncs droits et sveltes, comme de hautes colonnes au-dessus desquelles les feuillages variés se croisent en ogives gigantesques, couronnées de dômes de verdure. A travers ces arcades on voit la baie qui étale jusqu'à l'horizon sa nappe bleue, calme et luisante, on voit ses lames paresseuses qui caressent avec un doux murmure le sillon du Décollé. Cette belle mer, ces roches abruptes, ces

1. V. Bl.-Mant. vol. XXXVIII, p. 633.

grands arbres, cette petite église pleine de souvenirs, ce cimetière pieux et riant font ensemble une harmonie d'un charme indéfinissable qui remplit l'âme. Quand on a vu ce site, on ne l'oublie plus.

Avec son clocher pointu aux lucarnes peintes en vert et jaune, avec son immense toiture d'où émergent sur les bas-côtés une suite de petits pignons percés de fenêtres, l'église a extérieurement une mine pittoresque, mais ne semble pas remonter, comme construction, au-delà du XVII[e] siècle. Il en est autrement à l'intérieur.



Vue extérieure de l'église de Saint-Lunaire.

Après la grande terreur de l'an mil, — date assignée à la fin du monde par la croyance populaire, — il y eut dans toutes les branches de l'activité humaine une reprise générale, un nouvel élan, une vraie renaissance. En politique, cette renaissance produisit le mouvement des croisades, en littérature les chansons de gestes, dans les sciences la scolastique, dans les arts l'architecture religieuse du moyen-âge.

Avant le XIe siècle on avait péniblement et maladroitement copié les derniers monuments de l'époque romaine. Mais sauf les basiliques élevées dans quelques grandes villes, toutes les églises étaient des bâtisses de bois, que les pirates normands, au Xe siècle, brûlèrent sans peine, surtout en Bretagne.

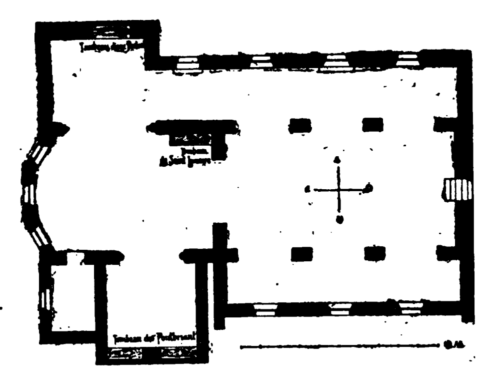
Au XIe, on les releva mais en pierre, et les écrivains de l'époque expriment une admiration naïve à la vue de ces blanches églises qui partout sortaient de terre et paraient le sol comme une moisson éclatante. Cette comparaison est d'un chroniqueur contemporain.

Les plus petites paroisses se firent un point d'honneur d'avoir leur église neuve, solidement construite en pierre et bien ornée. Les seigneurs, les riches barons élevaient des collégiales et des abbayes. Les églises de nos paroisses rurales furent l'œuvre des colons, des tenanciers, des pauvres paysans, qui durent s'imposer pour les construire les plus rudes efforts et les derniers sacrifices. Il y eut là, de la part du peuple des campagnes, une manifestation de la foi religieuse moins éclatante mais non moins méritante que les croisades. L'histoire officielle (si l'on peut ici user de ce mot) a eu le tort de trop la laisser dans l'ombre; on en trouve pourtant des preuves nombreuses dans les titres de nos cartulaires, et de plus curieuses encore dans les églises de cette époque qui se sont conservées jusqu'à nos jours.

Dans certaines provinces, en Normandie par exemple, ces églises ne sont pas rares. En Bretagne, il en reste fort peu. En Ille-et-Vilaine, on ne peut guère citer en fait de monuments du XIe siècle que des églises abbatiales (comme Saint-Melaine de Rennes) ou des églises priorales (comme Livré), bâties avec les revenus de riches abbayes.

Il y a cependant encore dans le diocèse de Rennes une de ces églises rurales en pierre, construites après l'an mil dans des conditions si intéressantes pour l'art et pour la foi. Cette

dernière survivante, c'est l'église de Saint-Lunaire. Malgré l'odieux badigeon dont on l'a barbouillée, un coup d'œil suffit pour reconnaître dans la nef le style roman primitif, c'est-à-dire le commencement du xie siècle.



Plan général de l'église de Saint-Lunaire.

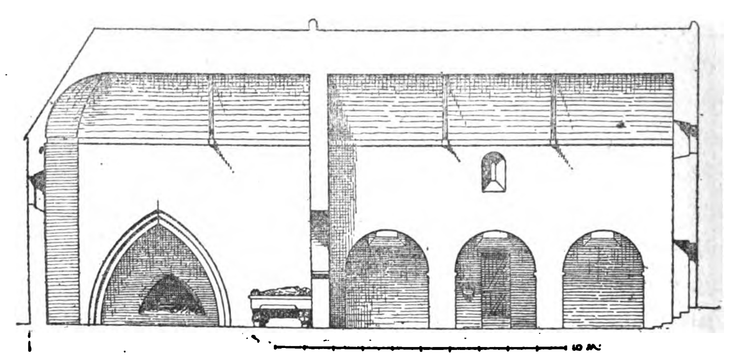
Cette nef, composée de trois travées, a six arcades en plein cintre sans archivolte, sans moulure, de la plus grande simplicité, qui la mettent en communication avec les bas-côtés et sont séparées entre elles par de gros pilastres carrés munis, à l'intérieur des arcades seulement, d'un tailloir en biseau, au-dessus duquel commence la courbe du cintre; ce tailloir n'existe point sur les faces des pilastres qui regardent la nef et les bas-côtés [1].

Dans le mur Nord, au-dessus des arcades, s'ouvrent deux de ces petites fenêtres en meurtrière, fortement évasées à l'intérieur, qui caractérisent essentiellement le xie siècle; une troisième semblable, mais plus étroite, existe à la même hauteur dans le mur Sud. Ces petites fenêtres donnaient jadis du

1. Tel était encore l'état des choses en 1850; depuis lors, quand on a badigeonné l'église, on a empâté le tailloir et figuré, sur les quatre faces de chaque pilastre, une grosse moulure en boudin avec du plâtre.

jour dans la nef par dessus la toiture des bas-côtés; elles ont été bouchées comme inutiles depuis la reconstruction des collatéraux au XVIIe siècle et leur exhaussement au niveau de la nef.

L' « arc triomphal, » qui termine la nef à l'Est et forme la communication avec le carré central, est aussi une grande arcade en plein cintre retombant sur des pilastres carrés, sans autre moulure ni autre décoration qu'un simple tailloir en biseau au haut de ce pilastre, à l'intrados de l'arcade.



Intérieur de l'église de Saint-Lunaire. Coupe longitudinale, côté sud.

L'extrême simplicité, l'aspect rude et robuste des parties que nous venons de décrire en révèlent à tous les archéologues et même, on peut le dire, à tous les yeux l'antiquité vénérable.

VI

Le reste de l'église est moins ancien; reconstruit et remanié à diverses époques, du XIVe siècle au XVIIe, il n'a pas de caractère architectonique. Mais il s'y trouve quatre monuments d'un haut intérêt :

1° Dans le carré central, contre le pilier Sud-Ouest, le tom-

beau du saint patron, dont nous parlerons plus loin avec détail;

2° Dans les transepts, trois tombeaux des seigneurs du pays avec effigies en relief. Chacun d'eux est placé dans une labbe, c'est-à-dire sous un enfoncement voûté en forme d'arc ogival pratiqué dans l'épaisseur de la muraille, deux dans le pignon du transept Nord, le troisième en face, dans le pignon du transept Sud.

Les trois statues de pierre couchées sur ces tombes sont curieuses par leur exécution et surtout par le détail du costume, qui se rapporte à la seconde moitié du XIVe siècle. Celle du transept Sud est particulièrement remarquable par le style et le fini de son travail. (Voir la planche I hors texte.)

C'est une femme. La coiffure très-caractérisée encadre la face, avec une bande d'étoffe qui enveloppe le menton, et retombe de chaque côté sur les épaules [1]; les cheveux couronnent le front, séparés en deux bandeaux, et accompagnent la figure d'une double natte. La robe de dessous ou cote, retenue à la taille par une ceinture à boucle, a des manches serrées au poignet et fermées d'une longue rangée de boutons, par dessus lesquelles sont passées les manches du manteau ou surcot, manches flottantes, très-larges, s'arrêtant à l'avant-bras. Ce manteau descend de chaque côté de la statue en plis artistement étagés, mais il est très-ouvert, de façon à laisser voir tout le devant de la cotte tombant jusqu'aux pieds à longs plis droits, et le grand rosaire à médaillons qui pend de la ceinture. La tête repose sur un coussin soutenu par des anges ou petits génies, et est surmontée d'une sorte de dais formé d'une grosse moulure torique curieusement découpée.

1. Très-analogue à la coiffure de la « Dame noble d'environ 1350, » représentée dans J. Quicherat, *Hist. du Costume en France,* p. 243.

On ignore le nom de la dame qui repose sous cette tombe; elle appartient certainement à la famille de Pontual, aujourd'hui éteinte, qui avait tous les droits honorifiques dans l'église de Saint-Lunaire et y possédait en propre cette chapelle du transept Sud, dite chapelle de Pontual.

Au contraire, les deux tombeaux du transept Nord doivent renfermer des membres de la famille de Pontbriant, car sur la muraille, entre les retombées des deux labbes, est sculpté l'écusson de cette famille avec son pont d'argent à trois arches. Et s'il est vrai que Pontual porte aussi un pont d'argent à trois arches, cette dernière famille y ajoute trois canes passant sur ce pont; ici on n'en voit pas la queue d'une. Donc ce curieux écusson, soutenu de deux chimères et sommé d'un heaume à cimier en forme de tête de paon, est celui de Pontbriant.



Écusson des Pontbriant dans l'église de Saint-Lunaire.

La tombe la plus occidentale de ce transept porte sur sa dalle une statue de femme. (Voir la planche II hors texte.) La coiffe, fort curieuse, encadre le front carrément [1]. Le surcot, évidé sous les bras, a la forme d'un corset brodé de belles rosaces, aux pointes arrondies sur la taille, comme celui de la peinture si connue qui représente Valentine de Milan [2]. Sous ce surcot paraît une cotte qui s'arrête à mi-cuisse, et sous cette cotte une jupe à longs plis droits qui descend jusqu'aux pieds.

Sur l'autre tombe du même transept (voir la planche II

1. A peu près semblable à la coiffure de la « Dame en surcot d'environ 1390, » représentée dans Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 258.

2. Et aussi de la statue de Jeanne de Bourbon, femme du roi de France Charles V, figurée dans J. Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 243.

hors texte) est couché un chevalier, tête nue, mais le reste du corps armé, et portant sur son armure une cotte d'armes en forme de dalmatique s'arrêtant à mi-cuisse. Une tunique de mailles placée sous cette cotte, et montant plus haut qu'elle, paraît autour du cou. Les bras et les jambes sont couverts de brassarts et de jambarts. Le poignard est attaché à droite, au bas de la cotte d'armes [1]. Sur les pieds, des souliers de fer à pointe mousse.

Le savant et curieux ouvrage de M. Jules Quicherat, *Histoire du Costume en France*, nous montre, dans la seconde moitié du XIVe siècle, des costumes analogues à ceux de ces trois tombeaux, qui sont, nous le répétons, très-bien conservés et très-caractéristiques.

VII

Avant de décrire le tombeau de saint Lunaire, prenons un instant pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans une publication récente *(Les plages de France)* et qui touche aux seigneurs de Pontual, dont nous avons parlé.

A la pointe Sud de la paroisse de Saint-Lunaire, c'est-à-dire à plus d'une lieue de la côte, dans les bois dits de Pontual et près d'une habitation appelée la Maison du Garde, existent des restes d'anciennes constructions, dont l'époque est mal déterminée. On a vu là les vestiges d'une antique abbaye, voire même du monastère primitif de saint Lunaire.

Cette opinion est sans fondement. Ces constructions sont les restes de l'ancien château de la seigneurie de Pontual, ruiné depuis longtemps, mais qui, dans la déclaration de cette

1. A peu près comme dans le « Chevalier avec armure de 1360, » représenté dans Quicherat, p. 236, mais ce dernier n'a pas de cotte sur son armure.

seigneurie fournie au roi le 12 mars 1683, est mentionné en ces termes :

« *Le chasteau et maison noble de Pontual*, terres, seigneuries et dépendances, situées en la paroisse de Saint-Léonaire de Pontual, avec tous les droits honorifiques de l'église dudit Saint-Léonaire de Pontual, droits de haute-justice, de chastellenie, etc. »

La seigneurie de Pontual tenait féodalement sous sa mouvance toute la paroisse de Saint-Lunaire. Le domaine proche du seigneur, c'est-à-dire les terres qui lui appartenaient en propre, étaient nombreuses, — savoir, la maison noble de la Ville-Revaut, la métairie de la Porte ou de la Broussette, et celle de la Dauphinaie, la maison noble du Tertre-Allot; la métairie noble du Petit-Pontbriant « avec la *mare de Pontual* « et les *mielles* qui en dépendent, ledit lac ou mare de Pon- « tual contenant 20 à 30 journaux; » la métairie noble de la Motte-Cartier, « sise dans le bourg de ladite paroisse et dans « la terre de laquelle est bastie l'église parochiale de Saint- « Léonaire de Pontual, » les métairies de la Ville-Pinolle, de la Villeruette, de la Ville-Grignon, etc.

Il y avait aussi des dépendances plus ou moins importantes en Pleurtuit, Saint-Énogat, Saint-Briac et Langrolai. Nous ne nous y arrêterons pas, mais nous devons insister sur ce fait, que, d'après cette déclaration (qui est un document authentique), la paroisse tout entière s'appelait Pontual en même temps que Saint-Lunaire, et le bourg lui-même Pontual ou Saint-Lunaire de Pontual[1]. Ainsi ce nom, actuellement res-

1. Cette déclaration de 1683 porte : « Ensuit le nom des bailliages (ou fiefs à cens) dependans de la terre et seigneurie de Pontual, qui ont cours *en ladite paroisse de Pontual,* laquelle en relève universellement. » (Arch. de la Loire-Inferieure, fonds de la Chambre des Comptes de Nantes, *Déclarations,* Domaine de Dinan, t. X, f. 168 v°.) — Ailleurs le seigneur déclare être en possession de percevoir « les deux tiers des dîmes de la *paroisse de Pontual* » (f. 168 r°). Enfin cette *mare de Pontual* dont il est question

treint, dans l'usage, aux bois de Pontual, s'étendait jadis à tout le territoire paroissial et à son chef-lieu.

L'ignorance de ce fait a donné lieu à l'erreur que nous avons signalée. Certaines versions des Actes latins de saint Lunaire disent qu'il aborda, qu'il s'établit « *à Pontual.* » On en a conclu qu'il avait fondé son monastère dans les bois de Pontual, et l'on a voulu voir une abbaye là où il n'y a jamais eu qu'un château. C'est là une erreur bien démontrée, tout comme il est démontré, incontestable, que Lunaire a abordé, a bâti son monastère au lieu qui porte aujourd'hui son nom.

VIII

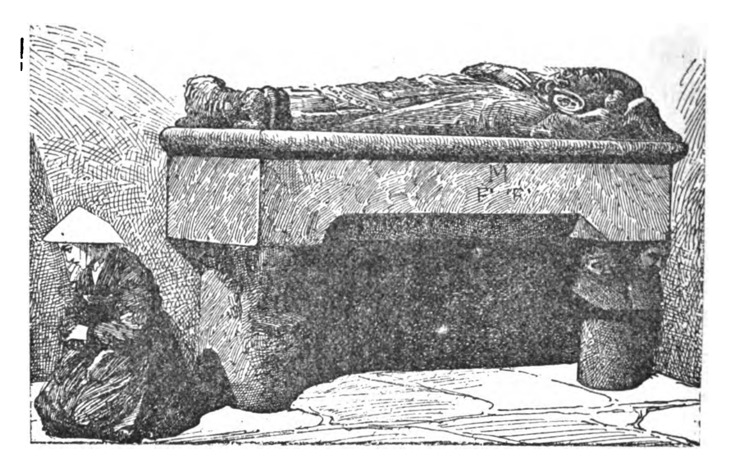
Le tombeau de saint Lunaire — nous l'avons dit — se trouve actuellement placé contre le pilier Sud-Ouest du carré central, la tête du saint regardant l'autel, la face Sud du monument cachée par la paroi du pilastre auquel elle s'appuie.

Ce tombeau se compose de plusieurs parties qu'il importe de distinguer : 1° l'auge de granit (longue de 2ᵐ 15, large de 55 centimètres et haute de 67), qui est proprement le cercueil du saint; 2° les supports ou petites cariatides placées à chaque bout de cette auge, qui l'exhaussent au-dessus du sol de 60 centimètres environ; 3° enfin, la statue couchée sur la dalle qui couvre le cercueil.

Nul doute que ce cercueil n'ait contenu le corps de saint Lunaire. C'est un sarcophage de l'époque gallo-romaine; et sur sa face apparente, du côté Nord, un savant épigraphiste

plus haut subsiste encore, quoique réduite, à l'Ouest du bourg de Saint-Lunaire, près du village de la Mare, c'est-à-dire tout à l'opposé des bois de Pontual.

qui a longtemps habité Rennes, M. le commandant Mowat, lisait il y a quelques années les lettres SEVER gravées en creux, indiquant le nom *(Severus)* du premier occupant de ce cercueil[1]. On distingue encore les lettres médianes EVE, quoique la pointe du V ait disparu, et au-dessus, une M parfaitement gravée, du plus beau style antique.



Tombeau de saint Lunaire.

Le corps du saint, enseveli dans ce sarcophage, inhumé dans son église, resta là paisiblement au milieu de la vénération universelle jusqu'aux invasions normandes. Les premières passèrent même sans l'affecter. Mais après la mort du duc Alain Barbetorte, terrible adversaire de ces pirates, on craignit de leur part d'affreuses représailles, on voulut soustraire à leurs violences les corps des saints de la contrée,

1. Voir *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine,* t. IX, p. LVI.

entre autres, ceux de saint Samson, saint Magloire, saint Lunaire, saint Guenaël, et vers 965, Salvator, évêque d'Aleth, à la tête d'une troupe de clercs et de moines, emporta leurs reliques à Paris. Là, pour les recevoir, les abriter honorablement, Hugues le Grand, duc de France, et son fils Hugues Capet, qui plus tard fut roi, fondèrent le monastère de Saint-Magloire. Mais au bout d'une vingtaine d'années, la sécurité s'étant rétablie, les Bretons voulurent retourner dans leur patrie et y remporter leurs saints. Avant d'y arriver, ils firent à travers la France plus d'une station. Ceux qui portaient le corps de saint Lunaire s'arrêtèrent, entre autres, à Beaumont-sur-Oise[1], dans le diocèse de Beauvais, et y laissèrent une partie des reliques, pour lesquelles on fonda, là même, une église et un prieuré sous le vocable de notre saint[2].

Mais une grande partie du corps finit par revenir en Bretagne, au lieu même d'où il était parti; et au commencement du XIe siècle on fouilla le sol du monastère ruiné de saint Lunaire, on retrouva le cercueil du vieil apôtre; sur ce cercueil exhumé, élevé de terre et placé avec respect au milieu du chœur, on bâtit une nouvelle église, cette église de pierre dont il reste encore la nef, que nous avons décrite ci-dessus au § V.

Le chœur ayant été reconstruit au XIVe siècle, on en prit occasion d'enrichir la tombe du saint d'une belle statue de pierre, qu'on coucha sur son cercueil et qui subsiste encore aujourd'hui. (Voir la planche III hors texte.)

Cette effigie est revêtue du costume épiscopal, avec la chasuble antique et la mitre basse. Les mains sont croisées sur la poitrine, mais de façon que la droite retient la crosse, dont le sommet porte vers l'épaule gauche de la statue et dont

1. Auj. commune du canton de l'Isle-Adam, arr. de Pontoise, Seine-et-Oise.

2. A. SS. Boll. Julii I. p. 105, 106.

l'autre extrémité s'enfonce dans la gueule d'un monstre, que le saint foule aux pieds. A droite, à peu près à la hauteur du sein, on remarque une colombe, ailes déployées, tenant du bec une sorte de tablette carrée.

C'est là un souvenir de l'ouragan qui assaillit Lunaire dans son passage de la Grande-Bretagne en Armorique. Pour alléger son navire et le rendre plus alerte contre la tempête, on jeta pendant le sommeil du saint le bagage à la mer, et avec le bagage, sans y prendre garde, son autel portatif, c'est-à-dire la pierre sacrée dont il se servait dans ses voyages pour célébrer la messe. Cette perte affligea vivement Lunaire; mais quand il prit terre en Armorique, il vit voler vers lui deux colombes plus blanches que neige, venant de la mer et tenant entre leurs pattes son autel, qu'elles posèrent à ses pieds. Au dernier siècle, le trésor de la paroisse conservait encore cette pierre sacrée, et pendant tout le moyen-âge on crut qu'un faux serment fait sur cette relique entraînait dans l'année même la mort du jureur [1].

La statue de saint Lunaire est d'un style si pur qu'on serait tenté de la rapporter au XIII[e] siècle; une certaine recherche dans le travail, une richesse un peu exubérante dans l'ornementation indiquent plutôt la première moitié du XIV[e]. La chasuble est brodée d'orfrois merveilleux; le quatrefeuille qui fleurit l'enroulement de la crosse n'eût pas été plus finement ciselé par un orfèvre. La figure de l'évêque est belle et noble. Tout cela est d'un art achevé, très-délicat.

Il en est autrement des deux cariatides qui supportent le sarcophage. Celle qui se trouve vers les pieds représente un

1. « Descendens autem e navi, vidit duas columbas nive candidiores altare prædictum ungulis suis de mare profundo levantes, quousque ad sanctum deferentes dixerunt : Sancte Dei Leonori, en tuum altare deferimus; et scias quod quicunque amodo super id falsum juraverit, ad annum non perveniet plenum. » *Vit. S. Leonor.* ex Cod. Atrebat. A. SS. Boll. Julii I, p. 110.

ange ou génie, tenant sur les genoux un livre ouvert. Le dessin ne manque pas de hardiesse; le travail rude, un peu barbare, pourrait remonter à l'époque romane; d'ailleurs, la pierre est très-fruste. — L'autre support, beaucoup plus récent (du xve siècle probablement), est un tronçon de colonne, portant à la partie supérieure deux têtes sculptées en guise de chapiteau.

Somme toute, avec sa belle statue moyen-âge et son sarcophage antique, le tombeau de saint Lunaire est un monument précieux, qui ferait honneur à une cathédrale.

IX

Au xviie siècle, les souvenirs de la vie de notre saint et les traditions de son culte étaient encore très-vivants dans sa paroisse. Il en reste un témoignage curieux. En 1689, dom Maur Audren de Kerdrel, alors prieur de Redon, commençant à rassembler les documents de la grande *Histoire de Bretagne* des Bénédictins, avait écrit dans beaucoup de paroisses pour avoir des renseignements sur leur histoire et celle de leurs patrons. La réponse du recteur de Saint-Lunaire nous a été conservée, en voici un extrait :

« Lunaire, dit-il, c'est *Leonorius* du Propre de Saint-Malo, dont on fait mémoire le 1er de juillet et, dans la paroisse, la feste solennelle avec octave et affluence de peuples de toutes parts, plus de dix et douze lieues à la ronde; qu'on invoque pour le mal des yeux, avec une infinité de guérisons pour cette infirmité de la veuë; et une autre feste de la translation au mois d'octobre.

« Il est constant qu'il passa de la Grande-Bretagne dans ce lieu de Pontual, qu'il y demeura, y vescut, y est mort et enterré, y creusa une fontaine qui s'y voit, et trouva un thresor; y bastit sa demeure avec 80 compagnons, mit des bornes

à sa paroisse, qui se voient encore aujourd'huy et se nomment *perrons*, c'est-à-dire grosses et hautes pierres[1]..... De plus, tout vis-à-vis l'église, il y a une maison qui se nomme *le Cloistre*. — Tout le monde croit qu'il y avoit autrefois une forest, et mesme les seigneurs de Pontual ont des actes de cela.

« L'église et le bourg sont sur le bord de la mer, à la portée de deux coups de mousquet... Saint Lunaire mourut dans la solitude de Pontual, y fut enterré dans le chœur, au milieu, dans un tombeau de pierre de taille eslevé de terre de deux pieds, et par dessous lequel les pèlerins passent par dévotion.

« Les reliques sont : son chef enchâssé en argent; deux grands reliquaires d'ébène vitrés, où sont les os des cuisses, des jambes, des bras, des omoplates et quelques costes, avec la croix à deux croisées, son *autel portatif*, sa manipule, une partie de l'estole, et beaucoup de morceaux de la chasuble[2]. »

La fontaine de saint Lunaire existe encore, un peu au Nord-Ouest de l'église, dans la propriété de M. Betaux, adjoint; le jour de la fête patronale, les pèlerins y vont boire.

Quant à ses reliques, elles furent gardées avec soin jusqu'à la Révolution. En 1742, on les mit dans deux reliquaires neufs, sauf toutefois « le chef de saint Lunaire, enchâssé « dans une belle et grosse tête d'argent, » où il demeura. Le procès-verbal dressé à cette occasion (7 juin 1742) constate, outre le chef, la présence des reliques suivantes : « Un osse- « ment de jambe tout entier; un d'une cuisse, un autre d'un « bras, qui ne sont pas absolument entiers, mais très-consi- « dérables; une épaule, deux nœuds d'eschine entiers, deux « costes presque à leur long, quantité d'autres petits osse-

1. Voir ce passage tout entier, cité plus haut, au § IV, p. 20.
2. Biblioth. Nat., Ms. Bl.-Mant., XXXVIII, p. 632-634.

« ments ; sa croix, son *autel portatif*, son peigne, et plusieurs « morceaux de ses ornements[1]. »

Le *Dictionnaire historique de Bretagne*, publié par l'ingénieur Ogée en 1778-1780, mentionne encore comme existant à cette époque à Saint-Lunaire « la tête du saint dans un « reliquaire d'argent, et les deux autres ossements dans deux « reliquaires de bois d'ébène vitrés[2]. »

Malgré le vague des dernières expressions d'Ogée, il y a lieu de croire que l'état des reliques était le même en 1780 qu'en 1742, sauf peut-être quelques fragments distraits en faveur de certaines paroisses des environs, dévotes à saint Lunaire.

Aujourd'hui ces précieux restes n'existent plus, ils ont dû être détruits durant la Révolution. L'église de Saint-Lunaire n'a plus de son saint patron qu'un petit fragment d'os, extrait d'une relique plus importante possédée par la paroisse de Saint-Lormel[3].

Y a-t-il lieu de croire que Beaumont-sur-Oise ait gardé jusqu'à présent le dépôt qui lui fut confié au xe siècle, et si cela est, voudrait-il en rétrocéder une partie à la mère-paroisse ? C'est là une recherche à faire.

Mais l'église de Saint-Lunaire a peut-être un moyen plus court de trouver, pour en parer ses autels, des reliques notables de son saint patron. Ce serait d'ouvrir son tombeau.

Ce tombeau était jadis, on l'a vu, tout au beau milieu du chœur ; c'est là que les pèlerins allaient par dévotion passer en rampant sous le sarcophage, entre les deux supports. Dans un chœur aussi étroit, la masse du tombeau ainsi placé était

1. Cité dans l'intéressante *Notice* de M. Guillotin de Corson *sur le tombeau et les reliques de saint Lunaire;* voir *Semaine religieuse de Rennes,* 15e année, p. 807 (numéro du 18 octobre 1879).

2. A l'art. *Saint-Lunaire,* 2e édit., t. II, p. 778.

3. Canton de Plancoët, arr. de Dinan, Côtes-du-Nord.

gênante, encombrante; bien plus encombrante et bien plus gênante encore, aux jours de fête, la procession rampante des dévots. Toutefois la vénération due au saint patron et au lieu de sa sépulture primitive, fit pendant longtemps taire toutes les plaintes et prendre cette gêne en patience.

Enfin, en 1763, le recteur de la paroisse obtint de l'évêque de Saint-Malo la permission de transférer hors du chœur, et « plus près de la chapelle de Pontual, » le tombeau de saint Lunaire, « très-gênant pour la célébration des offices. » C'est alors qu'on le transporta où il est aujourd'hui[1]. A cette occasion (le 25 juin 1763), on ouvrit le cercueil de pierre. D'après le procès-verbal dressé alors[2], il était « rempli de sable et « couvert (sous la dalle tumulaire) par une pièce de bois de « chêne très-antique. » Dans ce sable, examiné et remué avec soin, on trouva « une machoire ou mollière inférieure « du costé gauche, naturelle, avec tous les emplacements des « dents, intègre dans la forme mais tronquée de son autre « costé presque de la moitié; une coste entière du costé « droit, un morceau considérable d'une autre coste, long « d'environ trois pouces; un autre morceau d'ossement long « d'environ un pouce; trois autres esquilles d'ossemens qui « paroissent fragmens des costes, et enfin trois petits articles, « qui nous ont paru des mains ou des pieds. » On enveloppa ces ossements dans du papier fort, on les remit dans le sable, et l'on referma le tombeau.

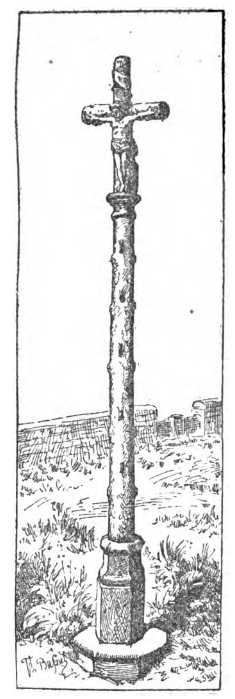
A-t-il été violé pendant la Révolution? On l'ignore. S'il ne

1. Notez qu'à cette époque, pour transférer seulement le tombeau du saint patron d'un lieu à un autre de l'église, on se croyait obligé d'obtenir, au préalable, le consentement exprès de l'autorité épiscopale. A-t-on fait de même aujourd'hui, qu'on se prépare à le déporter dans un marécage?

2. Par le recteur de Pleurtuit, André Lossieux, délégué de l'évêque de Saint-Malo. Le recteur de Saint-Lunaire qui déplaça le tombeau s'appelait Guillaume Thébault; voir la *Notice* de M. G. de Corson, au lieu indiqué, p. 807-808.

l'a pas été, il contient encore tous ces ossements, qui sont — il n'y a pas lieu d'en douter — des reliques de saint Lunaire, et même des plus authentiques, restées en place sans courir le monde et les hasards des voyages. La question vaut la peine d'être éclaircie, et elle peut l'être facilement — avec la permission de l'autorité diocésaine — par l'ouverture du tombeau.

Pour finir avec les monuments de Saint-Lunaire, mentionnons encore, dans le cimetière, du côté Sud, une croix en granit, très-élégante, qui semble du XIVe siècle. Le fût figure un tronc écoté, portant sur une base octogone; le piédestal est enterré tout entier par suite de l'exhaussement, relativement moderne, du terrain environnant.



Croix du cimetière de Saint-Lunaire.



Bénitier dans le cimetière de Saint-Lunaire.

De l'autre côté du cimetière, nous avons reconnu, couché dans l'herbe, un vieux bénitier de granit du XVe siècle, formé de deux pièces : une colonne cylindrique servant de support; un chapiteau circulaire creusé intérieurement, s'appliquant sur cette colonne et servant de cuve.

Mais tous ces monuments que nous venons de décrire, qui consacrent les plus antiques, les plus vénérés, les plus patriotiques souvenirs de l'histoire locale, que vont-ils devenir? Car ils sont menacés — peut-être d'une destruction prochaine, tout au moins d'un délaissement dont les conséquences ne manqueraient pas de leur devenir funestes, si dès maintenant on ne prenait le soin de signaler le péril et les moyens de le prévenir.

C'est cette question que nous allons examiner.

TROISIÈME PARTIE

L'Église de Saint-Lunaire en péril.

X

Nous ne mettons pas au nombre des plaies d'Égypte la manie *balnéaire*, qui depuis quelque temps sévit en France et pousse chaque année, au mois de juillet, les habitants de l'intérieur à se répandre, tantôt en colonies temporaires et tantôt en bandes nomades, sur tous les points habitables du littoral de la Manche et de l'Océan.

Rien de plus naturel, sous le feu de la canicule, que d'aller se tremper dans la vague, se rafraîchir dans la brise, et admirer du haut des falaises les paysages maritimes si riants sous les rayons du soleil, si grands, parfois si sublimes sous l'assaut furieux de la lame et sous les mugissements de la tempête.

Jusqu'ici toutefois, du moins dans notre pays, ni l'art ni la nature n'ont eu à se louer de ce goût si vif, si développé, de

villégiature marine. Les villas, kiosques, châlets qu'on a construits pour y satisfaire sont de deux genres : les uns, de bonnes petites cases champêtres, toutes simples, tout unies et dont il n'y a rien à dire; les autres, en plus grand nombre, affichant des prétentions tapageuses, peinturés, découpés, contournés, maquillés, empanachés, empruntant sans nul scrupule leur architecture à tous les temps, à tous les pays, pour aboutir à des pastiches odieux ou grotesques, presque toujours d'un goût détestable. Plus c'est laid, plus c'est joli !

Le pis est que, dans bien des cas, ces chinoiseries ridicules viennent s'étaler sans vergogne tout au bord de la mer, ou se coller aux flancs de nos belles falaises dont elles rompent les lignes, rapetissent les proportions, gâtent lamentablement la physionomie. L'année dernière, vous aviez admiré un groupe de roches lancé fièrement dans les flots comme une gigantesque pyramide : vous retournez le voir, vous le trouvez bourgeonné comme un nez d'ivrogne, tout hérissé d'apostumes bleus, jaunes, verts, rouges, pagodes indiennes, donjons gothiques, mosquées arabes, kiosques annamites, etc. Jugez de l'effet! L'Apollon du Belvédère orné de verrues!...

Quoi qu'il en soit, Dinard étant sur nos côtes le principal foyer de la *balnéomanie*, on devait s'attendre à la voir assez promptement envahir tout le littoral compris entre l'embouchure de la Rance et la baie de Saint-Jacut.

Dans cet espace, il n'est pas de site plus pittoresque que celui de Saint-Lunaire et de la pointe du Décollé, flanquée à droite et à gauche de deux belles plages, et d'où l'œil embrasse tous les rochers, tous les accidents de la côte se développant comme un cirque immense du cap Fréhel jusqu'à la pointe du Meingar.

L'an dernier, une Société s'est formée; elle a acquis toute la pointe du Décollé et, en outre, des terrains considérables

bordant les deux plages; elle s'occupe activement de créer là une importante station balnéaire.

On prévoit que, l'été prochain, grâce à la population adventice attirée par cette station, l'antique église paroissiale de Saint-Lunaire deviendrait insuffisante.

Que faire dans cette prévision?

A nos yeux, un premier devoir, un devoir étroit de convenance, de reconnaissance, de respect, s'imposait aux paroissiens de Saint-Lunaire. C'était de ne pas déserter le lieu sacré où leur patron, leur père, le civilisateur du pays, avait planté la croix, bâti son sanctuaire, passé sa vie, laissé son tombeau. C'était — sur cette tombe bénie, conservée jusqu'à nos jours par une grâce spéciale — c'était de maintenir là, à tout prix, le culte paroissial, la tradition de la prière commune, qui depuis treize siècles unit le vieil apôtre à toutes les générations successives de sa postérité spirituelle; c'était de maintenir autour du cercueil du père l'assemblée de ses enfants.

Est-ce donc si difficile? Nous ne le croyons pas.

Il est possible, sans toucher à l'antique nef, de l'allonger vers l'Ouest d'une travée sur laquelle on construirait une tour romane, plus convenable et plus solide que le clocher actuel. Il est possible, sans toucher aux monuments des transepts, de prolonger le chœur vers l'Est autant qu'il sera nécessaire, de lui donner de larges collatéraux et même des chapelles. Avec cette double addition, l'église serait suffisante, et les frais sans doute bien inférieurs à ceux d'une construction entièrement neuve.

Cependant on ne s'est pas arrêté à cette idée. *On n'a même pas fait étudier un projet en ce sens.*

La Société des terrains de Saint-Lunaire a offert un emplacement pour bâtir une église neuve à deux cents mètres

environ au Nord de l'église actuelle, du côté de la plage, dans un fond marécageux. Elle s'est engagée à fournir pour cette église une subvention importante. A ces conditions, la commune de Saint-Lunaire a cédé en toute propriété à la Société l'église actuelle, sol et matériaux, avec l'ancien cimetière qui l'entoure.

Vous entendez : on a cédé le sol et les matériaux de l'église, *sans aucune réserve*, c'est-à-dire avec le tombeau et la statue de saint Lunaire, le sarcophage et les reliques s'il en contient ; avec les tombes et les effigies funèbres des familles de Pontual et de Pontbriant.....

Ceux qui ont consenti cette vente — ou, si l'on veut, cet échange — n'avaient sans doute pas conscience de ce qu'ils faisaient ; sans quoi, l'acte serait inqualifiable.

Jadis la loi punissait les fils qui trafiquaient de la tombe de leur père. C'est ici justement le cas.

Non-seulement la Société des terrains peut déraciner du sol l'église que Saint-Lunaire a fondée et la croix qu'il y a plantée ; elle peut aussi livrer aux usages les plus profanes le lieu sanctifié par sa sépulture, briser son tombeau et en empierrer la route, jeter au vent tout ce que contient son cercueil.....

Peut-être la Société ne le fera pas ; mais c'est qu'elle ne le voudra pas : on lui a tout livré sans réserve.

Quant aux tombes des Pontbriant et des Pontual, la question, à un autre point de vue, n'est guère moins délicate. A qui appartiennent ces tombes, sinon aux descendants de ceux qui les ont élevées? La commune n'aurait donc pas le droit de les vendre, d'autant qu'il existe encore des deux familles des rejetons parfaitement authentiques. S'ils réclament, il faudra bien reconnaître leur droit.

Dira-t-on que l'on pourrait transférer les tombeaux dans la nouvelle église? Promener ainsi le saint patron, l'arracher

au sol où il a voulu dormir son dernier sommeil, étrange marque de respect!

D'ailleurs, les translations de monuments anciens sont extrêmement délicates; elles ne peuvent réussir qu'avec des ouvriers habiles, expérimentés, qui manquent en province. Aussi réussissent-elles bien rarement, les archéologues le savent. Nous pourrions citer plus d'un exemple de tentatives de ce genre, qui ont abouti à la détérioration, à l'altération complète, souvent à la destruction des monuments que l'on voulait déplacer[1].

Si l'on tentait une telle opération sur les tombeaux de Saint-Lunaire, les trois tombes des transepts y périraient, nous en sommes convaincus, et celle du saint patron serait à tout le moins mise en pièces.

XI

Il semble, en ce moment, que nous ne sommes pas menacés à ce point.

La Société des terrains de Saint-Lunaire (nous a-t-on assuré) est résolue à garder la vieille église intacte avec tous ses monuments. Elle voudrait même y en rassembler d'autres de même nature et faire là une sorte de musée religieux, de conservatoire pour les souvenirs historiques de la contrée.

Rien de mieux assurément. Il y aurait lieu de féliciter la Société de cette idée excellente qui, en préservant un édifice si intéressant, si vénérable, ajouterait aux autres mérites de sa station balnéaire un genre d'attrait d'une saveur spéciale,

1. A Rennes, la pierre de la porte Mordelaise qui portait une inscription romaine a été, dans une opération de ce genre, cruellement mutilée. La statue tumulaire de l'église de Guignen a eu les mains brisées. Etc.

auquel les touristes et en général les étrangers sont loin de se montrer insensibles.

Un point pourtant reste encore — à notre avis — absolument désirable, indispensable, exigé par le respect dû au vieil apôtre et au lieu de sa sépulture : c'est que la prière ne cesse point de s'élever sur sa tombe. La tradition du culte chrétien, fondé là même par lui il y a treize siècles, ne doit pas être rompue.

Pour cela une mesure est nécessaire : conserver la vieille église, non-seulement comme musée religieux, mais comme *chapelle de secours* de la paroisse. — Et certes, quand viendra l'affluence des étrangers, cette *chapelle* sera en effet d'un grand *secours* aux anciens paroissiens.

C'est d'ailleurs la seule mesure qui puisse en assurer la conservation d'une manière certaine.

Si l'autorité ecclésiastique, donnant suite à un désir par nous exprimé, fait visiter le sarcophage, si cette visite amène la découverte de quelques reliques, la possession et l'exposition de ces précieux restes devront, ce semble, en bonne justice, être également réservées au vieux sanctuaire, abri de la vieille tombe.

Après tout cela, il sera encore — à notre sens — profondément regrettable de voir cette tombe désertée par le culte paroissial. Du moins aura-t-on pris des moyens sérieux et efficaces pour empêcher cet abandon de devenir funeste à la sépulture du saint et à son église. Du moins les habitants de Saint-Lunaire pourront ainsi détourner de leur nom le grief d'oubli, de méconnaissance et d'ingratitude pour leur père et leur apôtre, qui sans cela — nous sommes obligé de le dire — pèserait cruellement sur eux.

Rennes, février 1881.

XII

Tel était l'état des choses quand ce rapport a été lu à la Société Archéologique.

Depuis, et tout récemment, on nous a affirmé que la Société des terrains de Saint-Lunaire aurait rétrocédé à la commune l'église actuelle et le cimetière qui l'entoure.

Ainsi tombe la promesse de maintenir cette église comme musée de monuments religieux — encore bien que cette promesse, ou plutôt cette assurance, eût été donnée à plusieurs reprises, très-formellement, à diverses personnes et même à Mgr l'Archevêque, par des représentants autorisés de la Société des Terrains.

Quant à l'autorité communale, elle entend purement et simplement démolir la vieille église.

Nous avons vu une lettre de M. le maire de Saint-Lunaire déclarant à l'un des héritiers de la famille Pontbriand que les tombeaux et les statues seront transférés dans la nouvelle. — Dieu sait en quel état ils y arriveront!

Puis on ferait, à ce qu'il paraît, une halle sur le terrain de l'église actuelle.

Tels seraient, selon le bruit public, les projets municipaux.

Dans tous les cas, — une fois l'église démolie, son emplacement et celui du cimetière qui l'entoure perdront le caractère sacré; le lieu de sépulture de saint Lunaire, abandonné au bras séculier, sera forcément, dans un temps plus ou moins proche, livré à toutes les profanations.

A cela sans doute le clergé de Saint-Lunaire s'oppose?... Hélas, non!

Mais un nombre considérable des habitants de la commune, voyant ainsi sacrifier leurs traditions les plus chères,

et même — soit dit en passant — leurs intérêts les plus légitimes, protestent avec énergie contre ces projets.

En face de cette situation, pour accomplir le mandat que nous a confié la Société Archéologique, nous avons dû renouveler aussi nos protestations.

Nous les avons adressées à S. Exc. M. le ministre des cultes, à Mgr l'archevêque de Rennes, à M. le préfet d'Ille-et-Vilaine.

Nous demandons qu'avant de condamner définitivement l'église actuelle, l'autorité veuille bien faire étudier un projet de réparation et d'agrandissement de cet édifice, en prenant soin de conserver tout ce qu'il renferme d'intéressant.

Rennes, août 1881.

Rennes. — Imp. Ch. Catel.

TABLE

ACHEVÉ . D'IMPRIMER . A . RENNES .

PAR . CH . CATEL .

LE . DOVZIÈME . IOVR . D'AOVT .

M . DCCC . XXC . I .

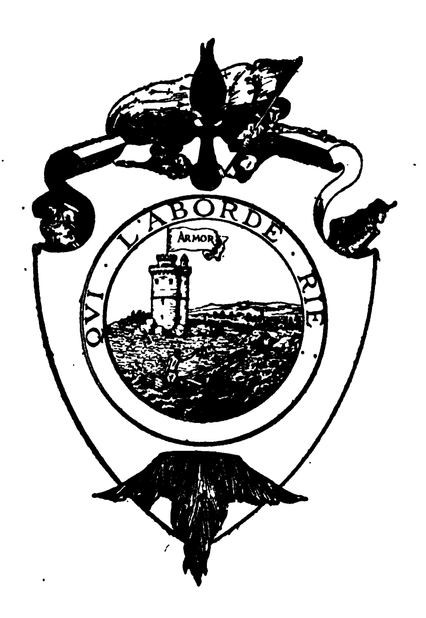
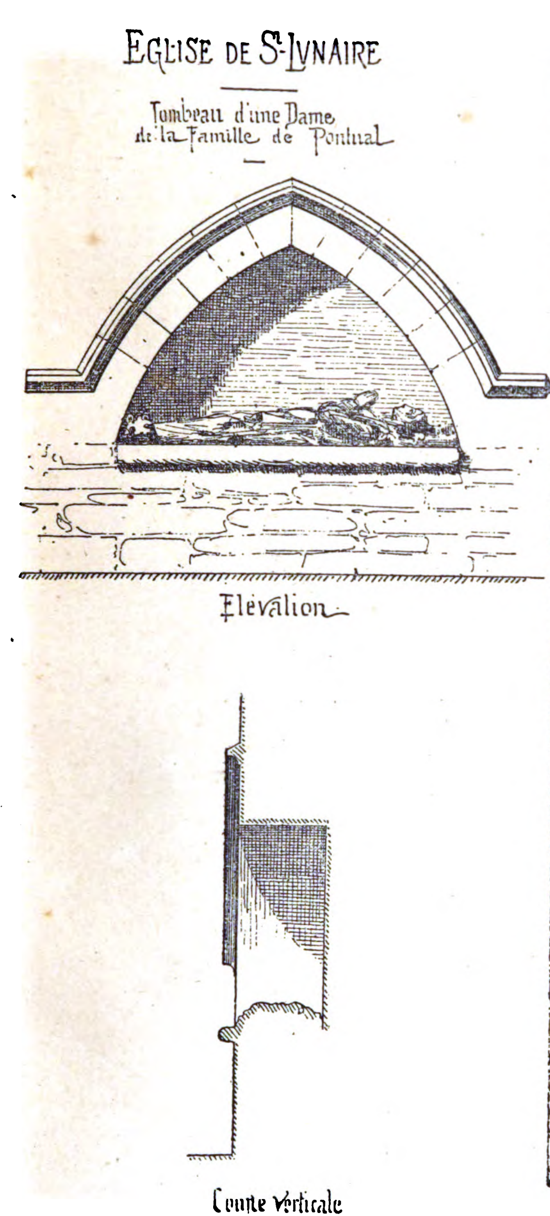
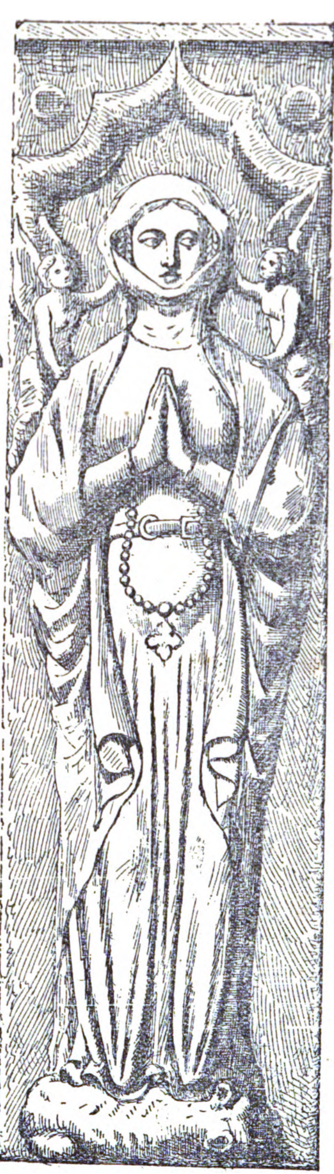
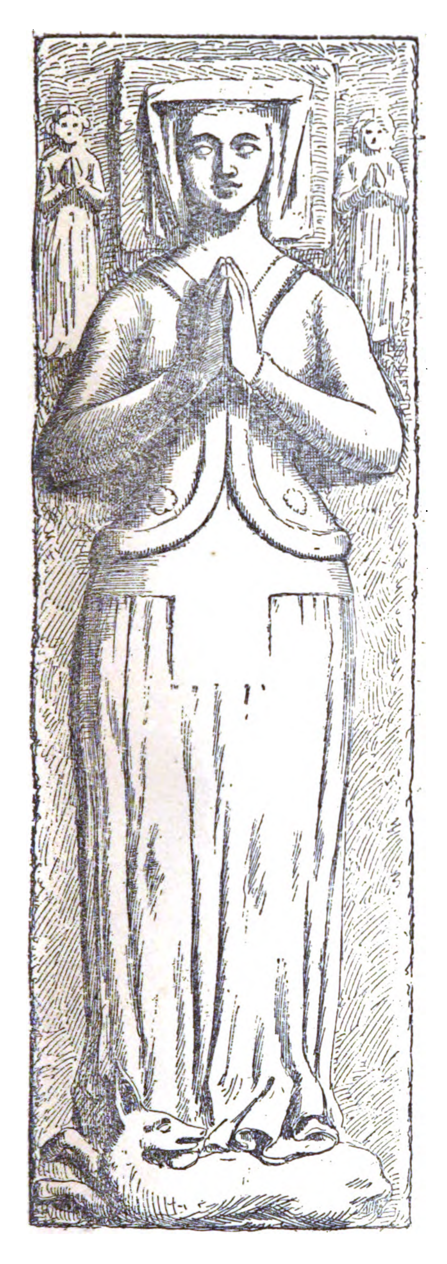
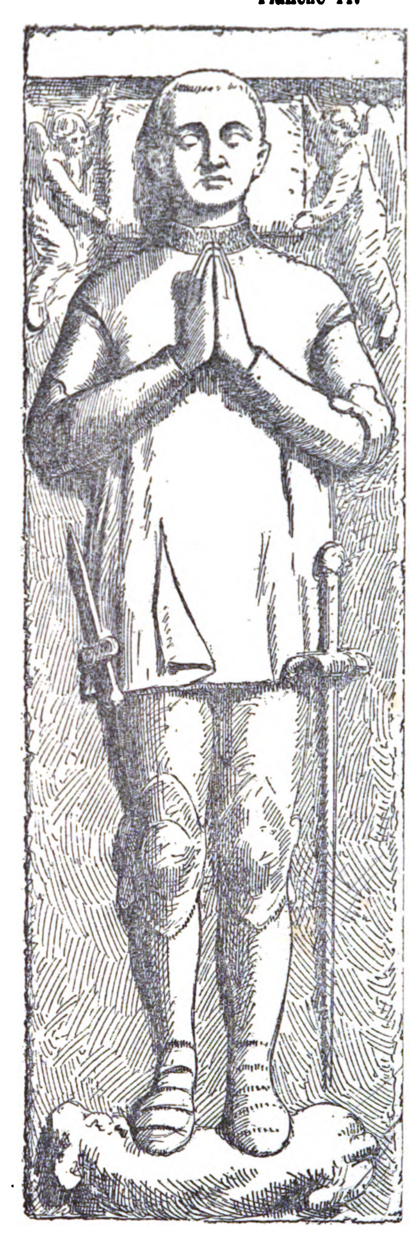


Planche I.

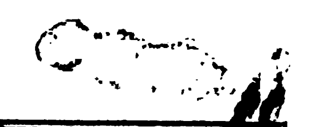



Pierre tombale





TOMBES DES SEIGNEURS DE PONTBRIAND.



PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

Annuaire historique de Bretagne. Rennes, Ganche, libr.-édit., 1861 et 1862, 2 vol. in-12.

Introduction à l'histoire de Bretagne (en tête de **La Bretagne contemporaine**). Nantes, Henri Charpentier, 1865, in-folio.

Lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons. Paris, Didier, 1873, in-18 anglais.

Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488. Paris, H. Champion, 1877, in-4°.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard, avec introduction, notes et notices. Nantes, Société des Bibliophiles Bretons, 1877, in-4° et in-8°.

Les Propos Rustiques de Noël du Fail, texte de 1547, avec introduction et éclaircissements. Paris, Alph. Lemerre, 1878, in-18.

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, histoire des incunables bretons (nombreux fac-similé). Nantes, Société des Bibliophiles Bretons, 1878, in-4° et in-8°. Paris, Claudin, 3, rue Guénégaud.

Correspondance historique des Bénédictins Bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'Histoire de Bretagne, avec notes et introduction. Paris, H. Champion, q. Malaquai, 15, 1880, in-8°.

Archives du Bibliophile Breton, notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne (t. Ier). Rennes, J. Plihon, 1880, in-18.

La Cour de Bretagne en 1305. — Derniers jours et obsèques du duc Jean II, d'après des documents inédits. — Rennes, Plihon, 1880, in-8°.

Galerie bretonne historique et littéraire. — Rennes, Plihon, 1881, in-12.

